

ECOLE & CENTRE DE FOR MA ■ TION

ALPHA PRIMO

Personne à contacter

David Lacan

david.lacan@alphaprimo.fr



Groupe ARES FORMATION

Nous rappelons que toutes nos formations peuvent être suivies en continu ou alternance.

L'organisme de formation propose des alternances par le biais du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

Nos formations sont toutes certifiantes ou diplômantes et elles sont toutes éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation)

Notre organisme est certifié qualité Qualiopi.



Pour toutes questions:

04 77 78 41 86

contact@aresformation.com



Brevet Professionnel Coiffure

Date(s) à venir

Description

Le BP est une formation en alternance ou continue d'une durée de deux ans.

Objectifs

Le titulaire de ce BP Coiffure allie la dextérité du coiffeur à la rigueur du gestionnaire. Son titulaire peut ouvrir son propre salon de coiffure.

Il maîtrise toutes les techniques de soins capillaires, de coupe, de coloration ou de coiffage. Ainsi, il accueille le client, le conseille et réalise des coiffures personnalisées.

Il peut prendre en charge la gestion administrative et financière de l'entreprise. Il assure la vente et le développement des produits ou des services, et peut être amené à gérer du personnel.

Il peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, ou dans les entreprises de productions et de distribution de produits capillaires. Il y occupe des postes de chef d'entreprise, manager, chef de bac, coiffeur, responsable technique ou conseiller professionnel.

Débouché

Poursuivre ses études en BTS, travailler ou gérer un salon.

Type

Diplôme d'état

Domaine

Coiffure

Rythme

Alternance

Niveau d'entrée

CAP

Niveau de sortie

BP

Durée

600 Heures

Stage

Non



Programme pour Brevet Professionnel Coiffure

- Expression française et ouverture sur le monde
- Physique et chimie appliquées
- Biologie appliquée
- Technologies et méthodes
- Mathématiques appliquées
- Comptabilité/Gestion
- Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité
- Arts appliqués à la profession
- Législation professionnelle

